

Nom du producteur: \_\_\_\_\_

Nom du couvoier: \_\_\_\_\_

Période couverte: du 1<sup>er</sup> juillet 20\_\_ au 30 juin 20\_\_ Calendrier initial  Modification au calendrier initial

Identification du troupeau			Élevage		Âge au transfert	Ponte	
date un jour	nombre femelles <sup>1</sup>	race/lignée	nombre <sup>1</sup>	identification du poulailler		nombre <sup>1</sup>	identification du poulailler
1							
2							
3							
notes: <sup>1</sup> nombre de femelles payées, excluant les extras							

Nous, soussignés, reconnaissons avoir pris entente concernant le calendrier de placement des troupeaux ci-dessus.

\_\_\_\_\_  
signature du producteur

\_\_\_\_\_  
signature du couvoier

\_\_\_\_\_  
date

\_\_\_\_\_  
nom en caractère d'imprimerie

\_\_\_\_\_  
nom en caractère d'imprimerie

**N.B.:**

- 1- Le calendrier initial doit être déposé au Syndicat au plus tard le 1<sup>er</sup> mai de chaque année.
- 2- Tout changement, sauf s'il s'agit d'un changement de lignée, de race ou de date inférieur à 7 jours, doit être notifié au Syndicat dans les 30 jours suivant la date prévue de placement.

Retourner: 

INCOBEC 555, boul. Roland-Therrien, bur. 515, Longueuil (Qué.) J4H 4E7



(450) 679-3652